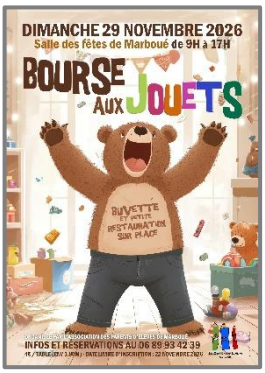
LES CRAYONS DU SOURIRE
Marboué

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
A LA BOURSE AUX JOUETS

Se déroulant le dimanche 29 novembre 2026
à la salle des fêtes de Marboué



Je soussigné(e), personne physique :

NOM : …… - Prénom : ……

Né(e) le : ……/……/…… à : ……

Adresse : ……

CP : …… – Ville : ……

Numéro de téléphone : ……/……/……/……/……

Titulaire de la pièce d'identité n° …… délivrée le …… à ……

Souhaite (nombre de table de 1.80m environ) …… x 4 € = …… € (limitée à 2 tables/exposants)

Installe un portique (personnel ou emprunté à la salle des fêtes, dans la limite des stocks disponibles) …… X 2 € = ……€

Ci-joint le règlement de …… € en chèque (à l'ordre de l'APE de Marboué) ou espèces (mention inutile à rayer) pour l'emplacement de …… Table(s) et l'installation de ……. Portique (limité à 1).

Déclare sur l'honneur :

- Accepter le règlement de la bourse aux jouets (au verso du document)
- Ne pas être commerçant
- Vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce)
- Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-89 du Code Pénal)

Fait à …… le……

Signature :

Le formulaire est à compléter et à signer. Il devra être accompagné de :

- la photocopie lisible recto/verso de votre pièce d'identité
- le règlement du montant de votre réservation (correspondant au nombre de tables désirées)
- le règlement intérieur signé (au verso du présent document)

Les documents sont à déposer sous enveloppe libellée au nom de l'APE de Marboué en mairie dans les 7 jours suivants votre inscription.

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS

L'association des parents d'élèves de Marboué « Les crayons du sourire » organise le dimanche 29 novembre 2026 de 9h à 17h sa bourse aux jouets dans la salle des fêtes de Marboué sis rue du Docteur Péan – Marboué.

La bourse aux jouets est ouverte exclusivement aux particuliers, interdite aux professionnels et consacrée à la vente aux jouets, jeux, livres d'occasion, matériel de puériculture et vêtements.
L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident occasionné par les objets exposés, ceux-ci sont sous la responsabilité de leur propriétaire. De même l'organisateur ne peut être tenu responsable des détériorations, des pertes ou vols commis pendant cette manifestation.
Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre à l'issue de la manifestation.

EMPLACEMENTS ET TARIFS DE RESERVATION

Chaque emplacement situé à l'intérieur de la salle des fêtes de Marboué est constitué d'une table de 1.80 m environ au tarif de 4 € l'unité et d'un éventuel portique (personnel ou emprunté à la salle des fêtes dans la limite du stock disponible) ainsi que d'une chaise mise à disposition par l'organisateur.
La réservation minimale doit être de 1 table, **limitée à 2 tables par exposants et par famille.**
Aucune autre table personnelle n'est autorisée pour des raisons de sécurité.
L'emplacement n'est pas libre et est fixé par l'association suivant les réservations.

LES RESERVATIONS

Les participants devront retourner à la mairie dans les 7 jours suivants l'inscription :

- La demande d'inscription dûment complétée
- La photocopie recto verso de votre pièce d'identité
- Le règlement intérieur signé
- Le paiement correspondant à la réservation : chèque à l'ordre de l' APE de Marboué ou espèces

Un accusé de réception de votre dossier complet ainsi qu'une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail uniquement. Vous devrez vous munir de votre pièce d'identité le jour de la manifestation, elle pourra vous être demandée.
L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place. Nous vous remercions de nous en avertir le cas échéant.

LES MODALITES PRATIQUES

Ouverture de la salle des fêtes dès 8h pour les exposants, avec possibilité d'un dépôt minute en se garant devant l'entrée de la salle des fêtes, puis votre véhicule devra être stationné sur les places de parking prévues à cet effet aux alentours de la salle des fêtes.
Ouverture de la bourse aux jouets pour le public à 9h et fermeture à 17h. Le rangement de votre stand s'effectuera par vos soins à partir de 17h.
La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. L'APE de Marboué se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.
Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, le remboursement des frais engagés sera effectué.

Signature précédée de la mention « lu et approuvée » :